

1. *Débitrice*: **LANGMASGTER SA**, Av. William-Fraise 3,  
1006 **LAUSANNE**
2. *Remarques*: L'état de collocation est déposé à l'office.  
Délai pour intenter action en opposition au 23 décembre  
2004 sinon l'état de collocation sera considéré comme ac-  
cepté.  
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le  
même délai (revendication de propriété - art. 49 et 80  
OAOF).  
Office des faillites de Lausanne  
1014 Lausanne  
(00089435)